

DOSSIER D'INSCRIPTION

SCÉNOGRAPHE FLORAL 2021





RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le salon FlorEvent, sous la direction artistique du cabinet de tendances CHLOROSPHERE organise le concours « du meilleur scénographe floral 2021 » (ci-après dénommé « l'organisateur »). Cette compétition a pour objectif de décerner le titre du meilleur « Scénographe Floral » de l'année au vainqueur de ce concours.

CHAPITRE I – LES CANDIDAT(E)S

ARTICLE 1 : LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert à toute personne, indépendante, salariée ou gérante, dans les univers de la fleurs, de la décoration, du végétal ou de l'aménagement. Le concours récompense une personne et non une marque. Le candidat s'engage à régler les frais de participation au concours d'un montant de 350euros TTC. Ces frais ne seront encaissés qu'en cas de sélection. Une facture lui sera remise. En cas de non sélection, le chèque sera restitué au candidat.

ARTICLE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature complet est à envoyer à «chlorosphere, Bascar Mansion, 3 Le Pontual - 56420 BULEON» avant le 31.12.2020

Il comporte sur clef usb : (ou par mail à manuel@chlorosphere.fr)

- Le curriculum vitae du candidat.
- Deux (2) photos portrait en couleurs (Photo en haute résolution 300dpi minimum 10*10cm)
- Au minimum 5 photos de vitrines réalisées par le candidat
- Une note d'intention d'une page expliquant l'idée que le candidat compte mettre en œuvre
- La copie de son assurance individuelle (cf article 5)

Ainsi que :

- Le règlement des frais d'inscription en chèque à l'ordre de «AMF organisation» d'un montant de 350euros.
- Un exemplaire daté et signé du présent règlement général.

POUR TOUTE QUESTION SUR LE SUJET, LA TENUE OU L'ORGANISATION DU CONCOURS, VOUS POUVEZ CONTACTER CHLOROSPHERE À CONTACT@CHLOROSPHERE.FR (SAUF LOGISTIQUE SALON)



ARTICLE 3 : SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Après délibération interne, l'organisation annoncera la sélection officielle des candidats au plus tard le 31 Janvier 2021. Cette décision basée sur la pertinence du dossier fourni, sera sans appel.

ARTICLE 4 : ASSISTANT(E)

Chaque candidat(e) peut se faire assister par une (1) personne de son choix pendant la durée du concours et de sa préparation. L'assistant(e) ne sera pas valorisé(e) par le prix du concours ni dans la communication qui sera orientée sur le candidat uniquement. Libre au candidat de partager ses retombées avec son assistant(e) s'il le souhaite ultérieurement.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Chaque candidat(e) doit vérifier qu'il (elle) est assuré(e) pendant la durée de la compétition. Dans la négative, chaque candidat(e) est tenu(e) de souscrire une assurance individuelle :

- Au titre de sa responsabilité civile.
- Au titre des dommages, dégradations et / ou vols de ses effets personnels.
- Un(e) candidat(e) salarié(e) participant au concours est sous la responsabilité de son employeur.

Chaque candidat(e) s'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité de l'organisateur et la responsabilité de l'espace mis à disposition durant la durée du concours.

ARTICLE 6 : HORAIRES DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours se dérouleront le dimanche 14 mars de 9h à 18h. Les candidats seront autorisés à déposer leur matériel la veille, sans montage. L'épreuve se déroulera en public et les abords de l'espace devront être laissés accessibles.

Les candidats devront venir déposer l'ensemble de leur matériel le samedi 13 Mars de 14H à 18H. L'organisation effectuera un briefing avec l'ensemble des candidats sur l'espace Concours le samedi 13 mars à 18H.

Le jury évaluera le travail des candidats entre le 14mars 18h et le 15 mars 10h.

Les résultats seront annoncés en public le lundi 15 Mars à 10h30 sur le podium du salon.

La présence des candidats est obligatoire durant la totalité du concours, lors de l'annonce du résultat. Le vainqueur s'engage après sa victoire, pour l'année et jusqu'à la prochaine édition du concours à répondre aux sollicitation presse et à valoriser son titre.



CHAPITRE II - LES ÉPREUVES

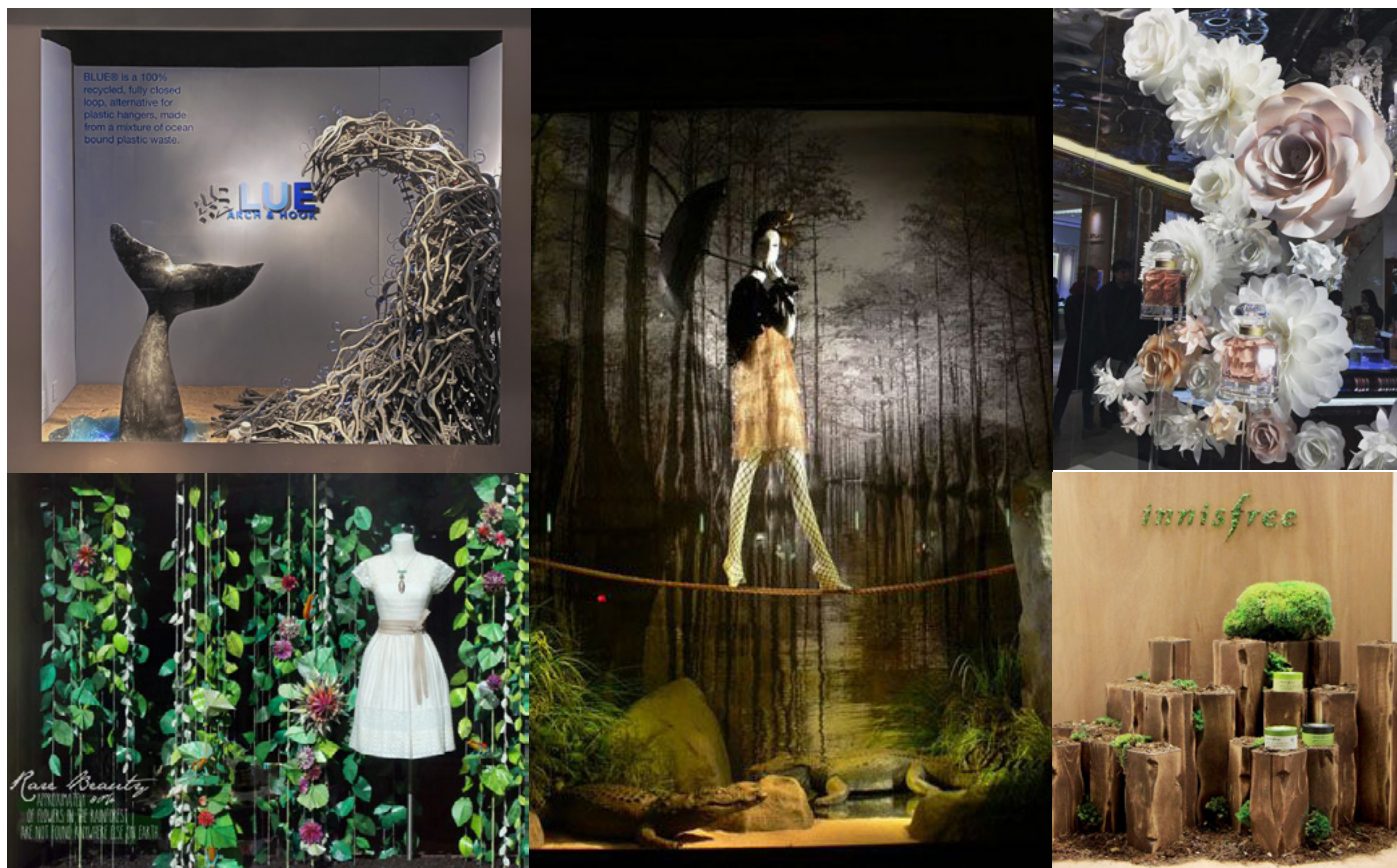
ARTICLE 7 : LE CADRE

Pour réaliser votre vitrine, nous aurez un espace éclairé de 3m de long par 1m de profondeur avec branchement électrique commun, nu à habiller. Vous pourrez utiliser et solliciter les exposants du salon FlorEvent en fournitures, fleurs, plantes et accessoires. Vous pourrez également solliciter des sponsors extérieurs. Chaque candidat est libre d'apporter de l'éclairage supplémentaire à sa vitrine.

DIRECTION ARTISTIQUE :

Thème 2021 : MADE IN NATURE

Dans l'esprit d'un monde résilient en pleine reconstruction, les regards se tournent vers une consommation plus responsable, qui coûte moins à la Terre, évite de l'altérer et valorise ses matières premières. Votre création est une vitrine printemps/été qui doit mettre en évidence un (ou des) produit(s) de votre choix et faire comprendre au passant d'un simple coup d'œil que la démarche de la marque est 100% Made In Nature. Votre vitrine pourra utiliser un mannequin, des impressions, des supports et accessoires sans limite de style.



Pour participer au concours, vous avez le droit de faire appel à des sponsors. Ils seront ainsi valorisés avec votre participation aux travers des photos, reportages et communiqués qui seront issus de cette participation. Leur mention devra nous être portée à connaissance au plus tard le 31 Janvier 2021.



CHAPITRE III - LE JURY

ARTICLE 9 - LE JURY est composé d'un panel de professionnels du secteur.

Nul ne peut être désigné en tant que membre du Jury si un membre de sa famille, de son entreprise, de son école ou d'un groupe d'intérêt commun est candidat(e), ou s'il entraîne ou conseille un(e) candidat(e) pour le concours. Le Jury est souverain. Ses décisions sont sans appel et ne peuvent pas faire l'objet d'une contestation, à quel titre que ce soit.

CHAPITRE IV - VALORISATION

ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

Dès son inscription, tous les candidats et assistants participants cèdent leur droit à l'image tous médias confondus, sans restrictions géographiques ni limitation de temps, aux organisateurs et aux partenaires du concours dans le cadre de la promotion du salon FlorEvent. L'organisation se réserve le droit d'utiliser tous les éléments fournis par les candidats.

ARTICLE 11- RÉVISION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

L'organisation se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure. Elle se réserve le droit d'annuler purement et simplement le concours. Les candidats ne pourront alors prétendre à aucun remboursement de frais qu'ils auraient pu et/ou cru devoir engager pour participer au présent concours. Les candidats en seront informés par e-mail. En cas d'annulation du salon, les frais d'inscriptions seront remboursés.

Chaque candidat(e) inscrit(e) accepte le présent règlement et ne peut le contester.
En cas de besoin, seule l'organisation peut le modifier.

Candidat :

Nom :

Prénom :

Enseigne, entreprise, structure juridique :

Numéro de téléphone :

Email :

Fait le.....à.....
(signature à faire précéder de la mention «Lu et approuvé»)



FICHE SPONSORING

Je sous-signé,
représentant la marque ou l'entité:.....

Confirme mon soutien au(à la) candidat(e)

En dotation financière et/ou dotation en matériel; sous la forme d'un sponsoring défini comme suit :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

D'une valeur de :.....euros à fournir directement au candidat en cas de sélection.

VALORISATION DE MA MARQUE

Dans ce cadre, le salon FlorEvent et CHLOROSPHERE, organisateurs du concours du meilleur scénographe floral 2021, s'engagent à rendre visible ma marque / mon logo (à fournir en HD avant le 31 Janvier 2021 à concours@florevent.fr) sur tous les éléments de communication en lien avec le concours à savoir :

- Panneaux et affichages divers
- Communiqués de presse
- Photos officielles
- Mentions en lien avec mon candidat (ma candidate)
- Présentations web, print et conférences.

Fait le.....à.....
(signature à faire précéder de la mention «Lu et approuvé»)